

SOLVENCY & FINANCIAL CONDITIONS REPORT (SFCR)- EXERCICE 2017

Modifications 2018

CONTENU

1	ENTREPRISE ET RESULTATS	3
1.1	Informations légales	3
1.2	Produits	3
1.3	Performance des activités de souscription	4
1.3.1	Effectif au 31 décembre 2017	4
1.3.2	Répartition de l'effectif MLOZ Insurance par produit	4
1.3.3	Nouveaux membres en 2017	4
1.3.4	Désaffiliations en 2017	5
1.3.5	Croissance nette en 2017	5
1.3.6	Taux de pénétration au 31 décembre 2017	5
1.4	Résultats financiers au 31 décembre 2017	5
1.5	Performance des activités d'investissement	6
1.6	Autres recettes et coûts matériels : aucun	7
1.7	Autres infos matérielles : aucune	7
2	STRUCTURE DE GESTION, REMUNERATION ET ACTIONNARIAT	7
2.1	Système de gouvernance général	7
2.1.1	Conseil d'Administration	7
2.1.2	Comité de Direction	7
2.1.3	Comités spécialisés du Conseil d'Administration	8
2.2	Politique de rémunération	8
2.2.1	Les principes de la politique de rémunération	8
2.2.2	Informations sur les critères de performance individuelle et collective ouvrant droit à l'attribution d'autres composantes variables de la rémunération	9
2.2.3	Les régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée des membres du Conseil d'Administration, du Comité de Direction et des responsables de fonctions de contrôle indépendantes	9
2.3	Les transactions avec des actionnaires, etc.	10
3	EXPERTISE ET HONORABILITE PROFESSIONNELLE	10
3.1	« Fit & proper »	10
3.1.1	Exigences	10

3.1.2	Description de la procédure	11
4	SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, PROCESSUS ORSA ET FONCTION DE GESTION DES RISQUES	11
4.1	Système de gestion des risques	11
4.1.1	Risk Appetite Statement	11
4.1.2	Politique générale de gestion des risques	12
4.1.3	Système de reporting en matière de risques	12
4.1.4	Investissements/Principe de la personne prudente : politique et processus de mise en œuvre	13
4.1.5	Gestion du capital : politique et processus de mise en œuvre	13
4.2	Evaluation interne des risques et de la solvabilité	13
4.2.1	Système d'identification et de mesure des risques	13
4.2.2	Processus ORSA	13
4.2.3	Fréquence de l'ORSA.....	13
4.2.4	Déclaration sur les besoins en matière de solvabilité	14
4.3	Fonction de gestion des risques.....	14
4.3.1	Objectif.....	14
4.3.2	Missions	14
5	STRUCTURE OPERATIONNELLE	15
5.1	Organigramme	15
5.2	Système de contrôle interne	16
5.3	Fonction de compliance	16
5.3.1	Objectif et tâches	16
5.3.2	Organisation.....	17
5.3.3	Responsabilités.....	17
6	L'AUDIT INTERNE	18
7	FONCTION ACTUARIELLE	18
8	SOUS-TRAITANCE (OUTSOURCING).....	19
9	EVALUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE	20
10	PROFIL DE RISQUE	20
11	BILAN.....	24
11.1	Actifs.....	25
11.2	Fonds propres (réconciliation NAV SII – fonds propres BE GAAP).....	25
11.3	Provisions techniques.....	25
11.4	Autres passifs.....	26
11.5	Toutes les autres informations	26
12	GESTION DU CAPITAL.....	26
12.1	Fonds propres	26
12.2	Exigences minimales en matière de fonds propres	26
12.3	Capital de solvabilité requis	26

1 ENTREPRISE ET RESULTATS

1.1 Informations légales

a) Nom et forme juridique

Société Mutualiste d'Assurances (SMA) MLOZ Insurance

Route de Lennik 788 A - 1070 Bruxelles

RPM 422.189.629 - OCM 750/01 (MB 16/08/2011, arrêté du 24 juin 2013)

b) Nom et coordonnées du superviseur

Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités

Avenue de l'Astronomie 1 - 1210 Bruxelles

e-mail : secr.ag@ocm-cdz.be - T 02 209 19 02

c) Nom et coordonnées de l'auditeur externe

Ernst & Young Réviseurs d'entreprise SCC,

De Kleetlaan 2 - 1831 Machelen

représentés par Mme Christel Weymeersch

e-mail : christel.weymeersch@be.ey.com -T 02 774 91 11

d) Participations qualifiées : aucune

e) « Groupe »

MLOZ Insurance fait partie du cercle d'activités de l'Union des Mutualités Libres/Landsbond van Onafhankelijke Ziekenfondsen.

f) Tâches de l'entreprise et domaine d'activité géographique

L'entreprise propose des services d'assurance et produits facultatifs dans deux branches des assurances : 2 (maladie) et 18 (assistance), en Belgique à l'affilié à l'assurance maladie-invalidité obligatoire.

g) Evénements importants avec effet matériel : aucun

1.2 Produits

En 2017, MLOZ Insurance proposait les couvertures suivantes :

1. Hospitalia - Une couverture de base Hospitalia, à la fois très large et accessible à tous les groupes d'âge ;
2. Hospitalia Plus - Pour plus de confort et les meilleurs soins possibles ;
3. Hospitalia Ambulatoire - Pour les soins administrés en dehors de l'hôpital ;
4. Forfait H - La couverture ouverte à tous ;
5. Hospitalia Continuité - Pour continuer à bénéficier d'une assurance hospitalisation à prix avantageux, lorsque l'on ne peut plus bénéficier de l'assurance hospitalisation de son employeur ;
6. Dentalia Plus - Notre assurance de qualité pour les soins dentaires ;
7. Medicalia - Pour les autres soins ambulatoires que les soins dentaires. Par exemple, pour les consultations chez un logopède, ergothérapeute, diététicien, psychologue, ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, acupuncteur et orthopédoclogue.

Le 01/01/2017, notre éventail de produits s'est enrichi de la reprise (en run-off) des produits de la SMA OZ Verzekeringen (Dagvergoeding OZ et Xerius) et de Securex (Comfort/Comfort Plus et Income I/II).

1.3 Performance des activités de souscription

Les produits d'assurance de MLOZ Insurance se situent tous dans la branche 2 (maladie).

Pour les produits de la gamme Hospitalia, nous constatons en 2017 une croissance nette de l'effectif de 1,11 % par rapport à 2016. Dentalia Plus affiche une croissance nette de 14,66 % sur les 12 mois de l'année 2017.

Medicalia, progressivement lancé dans les mutualités 501, 526 et 509 depuis le 1^{er} avril 2017, comptait déjà 5.566 assurés fin 2017.

1.3.1 Effectif au 31 décembre 2017

Effectif gamme Hospitalia : 785.726 assurés

Effectif Dentalia Plus : 414.213 assurés

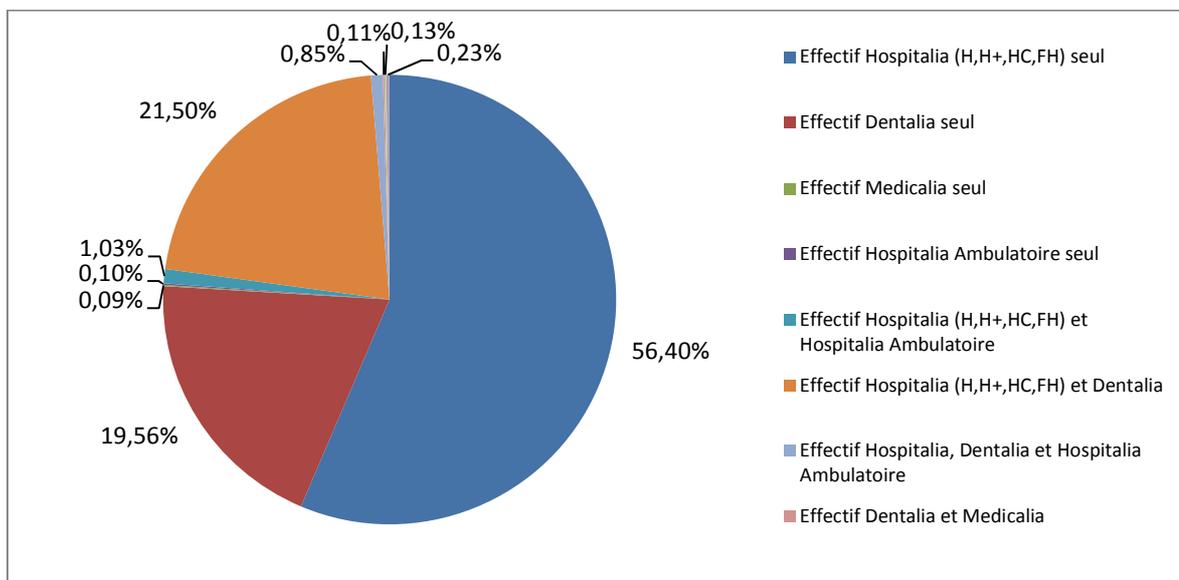
Effectif Medicalia : 5.566 assurés

Effectif Comfort (16.204 assurés) et effectif Income (1.605 assurés)

Effectif Dagvergoeding (45 assurés)

➔ Effectif total de MLOZ Insurance : 990.939 assurés

1.3.2 Répartition de l'effectif MLOZ Insurance par produit



1.3.3 Nouveaux membres en 2017

• Gamme Hospitalia : 51.727 contre 54.434 en 2016

- Dentalia Plus : 48.773 + 24.431 de la mutualité 501 contre 43.875 en 2016 (+ 3.914 de la mutualité 501)

1.3.4 Désaffiliations en 2017

- Gamme MLOZ Insurance : 43.083 désaffiliations (ou 5,48 % de l'effectif) contre 44.332 (ou 5,70 %) en 2016.
- Dentalia Plus : 20.249 (ou 4,89 % de l'effectif) contre 3,84 % en 2016.

1.3.5 Croissance nette en 2017

- Gamme MLOZ Insurance : 8.644 (+ 1,11 % en comparaison avec l'effectif de 2016) contre 10.102 sur 12 mois en 2016 (1,32 % en comparaison avec l'effectif au 31/12/2015).
- Dentalia Plus : 52.955 (en ce compris la mutualité 501) ou + 14,66 % en comparaison avec l'effectif de 2016.
- Medicalia : + 5.566 assurés

1.3.6 Taux de pénétration au 31 décembre 2017

- Gamme Hospitalia en AO : 36,17 %
- Dentalia Plus en AO : 19,07 %
- Medicalia en AO : 0,26 %

1.4 Résultats financiers au 31 décembre 2017

Chiffres Clés (en kEUR)	2016	2017	En %
Bilan	241.418	292.139	21,01%
Provisions techniques	38.617	44.465	15,14%
Fonds propres	179.041	221.349	23,63%
Placements	204.134	220.140	7,84%
Primes	173.895	200.381	15,23%
Sinistres	131.285	144.525	10,08%
Résultat	29.910	28.283	-5,44%

MLOZ Insurance a clôturé l'exercice un boni de plus de 28,2 millions d'euros, soit 5,44 % en moins qu'en 2016.

Le bilan augmente de 50,7 millions d'euros, soit 21 %.

Au niveau de l'actif, il s'agit d'une augmentation des 'placements' et 'des valeurs disponibles' de respectivement 16,0 et 30,9 millions d'euros.

Au niveau du passif, il s'agit principalement de l'augmentation des fonds propres avec un bénéfice réalisé de 28,3 millions d'euros et des réserves de 14,9 million d'euros.

Les provisions techniques augmentent de 5,8 millions d'euros. Cette variation de 5,8 millions d'euros s'explique par :

- La prise en compte au 1/1/2017 des provisions techniques des portefeuilles transférés à savoir OZ et Securex, pour un montant total de 2.575.444,39 euros, dont 1.763.183,94 euros relatif à OZ.
- Une variation de 973.666,04 euros des provisions pour sinistres (essentiellement IBNR), cohérente avec l'augmentation des remboursements

- Une variation de 2.299.508,79 euros des provisions de vieillissement ; il est attendu de retrouver une provision positive à la sortie du plan de redressement.

1.5 Performance des activités d'investissement

MLOZ Insurance régit ses placements en conformité avec l'AR du 22 février 1991 relatif au contrôle des entreprises d'assurances.

Le Conseil d'Administration de MLOZ Insurance a décidé de confier la gestion et le monitoring des placements au Comité de Placement de MLOZ. Ce Comité veille au respect de l'« asset allocation » établie et définit la stratégie de placement à suivre.

La SMA ne possède pas de placements en titrisations.

Fin 2017, le total du portefeuille d'investissement s'élevait à 198,9 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 4,6 % par rapport à 2016.

	31/12/2017		31/12/2016	
Governments Bonds	55,07	27,69 %	60,41	31,77 %
Corporate Bonds	75,86	38,15 %	67,12	35,30 %
Equities	7,95	4,00 %	7,59	3,99 %
Fund	31,88	16,03 %	21,06	11,08 %
Liquidity	28,10	14,13 %	33,97	17,87 %
Total	198,86	100,00 %	190,14	100,00 %

La valeur comptable des portefeuilles d'obligations a augmenté (+ 2,7 %), car elle est passée de 127,5 millions d'euros à 130,9 millions d'euros fin 2017. La quote-part du segment « Government Bonds » est restée en retrait lors de l'exercice 2017 (-8,8 %). A l'inverse, le segment « Corporate Bonds » a augmenté de 13,0 %.

Dans un souci de diversification, le portefeuille des « **Government Bonds** » est fort logiquement réparti sur différents émetteurs. La Belgique et ses régions représentent néanmoins l'exposition la plus conséquente. Le solde est investi sur d'autres pays de la zone Euro principalement. Quelques émissions « supranationales » font également partie du portefeuille. Les plus-values latentes sur ce compartiment se chiffrent à 2,6 millions d'euros, soit 4,8 % de la valeur comptable.

Les plus-values latentes sur les « Corporate Bonds » se chiffrent à 1,9 million d'euros, soit 2,6 % de la valeur comptable.

Le poste « Equities » a augmenté de 4,8 %, pour atteindre 7,95 millions d'euros fin 2017. Les plus-values latentes sur cette rubrique se chiffraient à 2,3 millions d'euros, soit 28,4 % de la valeur comptable.

Depuis l'exercice 2016, il a été décidé de confier à un Asset Manager externe la gestion d'une partie du portefeuille. Celle-ci se fait exclusivement à l'aide de « **funds** » et représente la majeure partie de l'exposition sur cette classe d'actifs. Les plus-values latentes associées à ce poste s'élèvent à 3,6 millions d'euros soit 11,3 % de la valeur comptable.

Enfin, le poste « Liquidity » se composait intégralement de commercial papers (28 millions d'euros), soit une baisse de 17 %. Le portefeuille total montre pour 2017 un rendement comptable de 1,09 %, en comparaison avec le 1,89 % de 2016, principalement en raison des faibles taux d'intérêt sur les marchés financiers. Le return total du portefeuille s'élève à 1,34 %.

1.6 Autres recettes et coûts matériels : aucun

1.7 Autres infos matérielles : aucune

2 STRUCTURE DE GESTION, REMUNERATION ET ACTIONNARIAT

2.1 Système de gouvernance général

Le système de gouvernance général dans la SMA s'articule autour des organes suivants :

- a) Assemblée Générale
- b) Conseil d'Administration
- c) Comité de Direction
- d) Comités spécialisés
- e) Fonctions clés

Aucun changement matériel n'a été apporté au système de gouvernance pendant la période de référence.

2.1.1 Conseil d'Administration

Le nombre d'administrateurs, les critères d'éligibilité, la durée des mandats, le mode de nomination et les modalités de révocation sont déterminés par les statuts de MLOZ Insurance.

Le Conseil d'Administration de la SMA exerce toutes les compétences que la loi ou les statuts n'ont pas explicitement attribuées à l'Assemblée Générale. Les compétences du Conseil d'Administration couvrent, mais ne sont pas limitées à :

- la préparation des décisions de l'Assemblée Générale et l'exécution de celles-ci
- la définition de la politique générale et des valeurs de la SMA (l'évaluation de la mise en œuvre et l'exécution des axes et priorités stratégiques définis)
- la définition du budget et des comptes annuels
- la supervision de la politique en matière de gestion des risques, la supervision du Comité de Direction et du management
- l'approbation et l'évaluation de la structure de gestion, l'organisation, les mécanismes de contrôle interne, et les fonctions de contrôle indépendantes de la SMA
- la vérification du contrôle interne dont dispose la SMA et son efficacité sur le plan de la fiabilité du processus en matière d'information financière
- l'approbation des chartes et politiques nécessaires au bon fonctionnement de la SMA

2.1.2 Comité de Direction

Le rôle du Comité de Direction consiste à gérer la SMA et exercer l'activité d'assurance, dans le respect des valeurs, des stratégies, des politiques, des plans et des budgets arrêtés par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

La Direction Effective de la SMA se compose du Directeur Général et du Comité de Direction.

Les compétences déléguées au Comité de Direction comprennent notamment :

- les décisions se rapportant au fonctionnement général de la SMA, tant pour l'assurance hospitalisation que pour l'assurance soins dentaires
- la préparation, l'exécution et le suivi de la stratégie de la SMA

- le suivi du respect des lois et règlements, ainsi que le respect des décisions du Conseil d'Administration
- la gestion des risques relatifs à la SMA, à ses partenariats et ses entités liées
- l'organisation du Contrôle Interne de la SMA

Le Comité de Direction fait rapport au Conseil d'Administration de l'usage qu'il fait de cette délégation.

2.1.3 Comités spécialisés du Conseil d'Administration

Les Comités du Conseil d'Administration assurent auprès de celui-ci une fonction consultative ou exécutive selon la décision du Conseil d'Administration et/ou les instructions éventuelles des autorités de contrôle.

2.1.3.1 Le Comité d'Audit et de Risques

Le Comité d'Audit est composé de quatre administrateurs non exécutifs, dont un a la qualité d'administrateur indépendant et dispose de compétences particulières en matière de comptabilité et/ou d'audit.

La SMA a décidé de fusionner le Comité d'Audit et le Comité de Gestion des Risques. **Ce comité est compétent pour :**

- le suivi du processus de l'information financière ;
- le suivi du contrôle interne ;
- le suivi de l'Audit interne ;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des recommandations formulées par le commissaire agréé ;
- le suivi de l'indépendance du commissaire agréé ;
- le conseil en matière de gestion des risques - stratégie et niveau de tolérance de tous les risques.

2.1.3.2 Le Comité de Rémunération et de Nominations

Au sein du Conseil d'Administration a été mis en place un Comité de Rémunération et de Nominations, qui se compose du Président et des Vice-Présidents.

Ses tâches sont les suivantes :

- déterminer la position de la structure salariale du personnel
- contrôler les rémunérations des responsables exerçant une fonction indépendante de contrôle
- être compétent pour les rémunérations, les dédommagements et le remboursement des frais pour membres des organes de gouvernance
- veiller à ce que toutes les compétences nécessaires au bon fonctionnement de la Société Mutualiste d'Assurances soient présentes
- formuler des avis relatifs aux nominations des membres de la direction effective, des administrateurs, ainsi que des titulaires des fonctions indépendantes

2.2 Politique de rémunération

2.2.1 Les principes de la politique de rémunération

Les principes de la politique de rémunération s'appliquent notamment :

- aux membres du Conseil d'Administration ;
- aux membres du Comité de Direction ;
- aux membres du personnel qui occupent des fonctions clés ou des fonctions de contrôle indépendantes ;
- aux membres du personnel dont l'activité professionnelle a ou peut avoir une influence matérielle sur le profil de risque de la SMA.

La politique salariale de la SMA veille à ce que la composante fixe de la rémunération représente l'élément essentiel de la rémunération totale.

En aucun cas, la partie variable ne pourra excéder 20 pour cent de la partie fixe de la rémunération.

La SMA veillera à être en mesure de retenir partiellement ou intégralement les rémunérations variables lorsque les critères de performance n'ont pas été satisfaits par la personne concernée, le département concerné ou la SMA dans son ensemble.

La structure de la politique salariale est actualisée périodiquement pour s'assurer qu'elle corresponde à l'évolution de l'établissement.

La politique salariale est également axée sur la prévention des conflits d'intérêts. Les procédures suivies au sein de la SMA pour déterminer les rémunérations sont claires, documentées et transparentes sur le plan interne.

2.2.2 Informations sur les critères de performance individuelle et collective ouvrant droit à l'attribution d'autres composantes variables de la rémunération

Annuellement pendant le premier trimestre, des SLA et des objectifs de performance sont convenus entre le collaborateur et son responsable.

Le score obtenu pour les SLA et la position salariale vis-à-vis de la médiane marché déterminent le pourcentage de l'augmentation du salaire brut mensuel. L'augmentation salariale est appliquée dans la paie du mois de février (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier).

Le score obtenu sur les objectifs de performance et la catégorie de la fonction déterminent le montant de la prime variable. La prime variable est payée en même temps que le salaire du mois de mars.

La détermination des performances individuelles tient compte de critères non financiers, tels que l'expertise acquise et l'évolution personnelle. Elle peut également se fonder sur les critères suivants : l'observation de la stratégie d'entreprise, le respect des règles et procédures internes, la conformité aux normes régissant les relations avec les assurés, ainsi que la contribution aux performances de l'équipe (pour autant que ces éléments ne visent pas purement une augmentation de la vente des produits d'assurance).

2.2.3 Les régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée des membres du Conseil d'Administration, du Comité de Direction et des responsables de fonctions de contrôle indépendantes

Aucune règle spécifique n'est prévue.

2.3 Les transactions avec des actionnaires, etc.

Aucune transaction matérielle n'a été opérée avec des actionnaires, ni avec des personnes exerçant une influence significative sur l'entreprise, ni avec des membres de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle pendant la période de référence.

3 EXPERTISE ET HONORABILITE PROFESSIONNELLE

3.1 « Fit & proper »

3.1.1 Exigences

La politique « Fit & Proper » définit l'organisation et les processus à mettre en place au sein de SMA, en matière d'honorabilité et de compétences.

Les personnes clés représentent, selon les termes de la Loi de contrôle, les personnes qui dirigent effectivement MLOZ Insurance, ou exercent des activités essentielles dans son développement commercial, sa gestion, son administration et son contrôle.

Les exigences « Fit & Proper » s'appliquent ainsi :

- aux membres du Conseil d'Administration
- aux membres du Comité de Direction :
 - le Directeur-Général
 - le secrétaire du Conseil d'Administration
 - les membres du Comité de Direction à qui est confiée la Direction Effective
- aux quatre fonctions clés, telles qu'exigées par la Directive :
 - Gestion des risques (Risk Manager)
 - Fonction actuarielle
 - Compliance Officer
 - Audit interne

Exigences générales

Afin de déterminer si une personne clé répond aux exigences « Fit & Proper », les considérations doivent inclure au minimum tout ou combinaison des aspects suivants :

- la personne concernée est-elle disqualifiée selon la Loi de contrôle ?
- la personne concernée possède-t-elle les compétences, connaissances et expériences pertinentes, une capacité de jugement appropriée et des vertus d'honnêteté et d'intégrité ?
- la personne concernée a-t-elle été impliquée dans des procédures civiles ou pénales, en relation avec la gestion d'une entité ou d'activités commerciales ou professionnelles ?
- la personne concernée a-t-elle été sanctionnée, démise de ses fonctions ou révoquée par un organisme professionnel ou réglementaire ?

Exigences spécifiques

Afin d'établir si une personne possède les compétences nécessaires pour effectuer sa mission, les membres responsables de son évaluation doivent analyser :

- ses compétences : diplômes et qualifications professionnelles, connaissances et expériences pertinentes
- son intégrité financière : solidité financière, gestion prudente de ses affaires et ses biens personnels

- son intégrité personnelle et sa réputation : honnêteté, indépendance intellectuelle, équité, caractère et comportement, tout élément pertinent de nature pénale ou en matière de réputation

3.1.2 Description de la procédure

L'évaluation des critères « Fit & Proper » qui sera effectuée par le Comité de Nominations et de Rémunération est basée, dans le contexte de MLOZ Insurance, sur la fourniture des documents et informations suivants :

- la copie d'une pièce d'identité
- un curriculum vitae
- le nombre d'années de service dans le domaine d'activité ou dans les missions concernées, ou la durée ou le nombre de mandats exercés pour un Administrateur
- un extrait de casier judiciaire
- une attestation Fit & Proper, à compléter par les différentes parties concernées

4 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, PROCESSUS ORSA ET FONCTION DE GESTION DES RISQUES

4.1 Système de gestion des risques

4.1.1 Risk Appetite Statement

La Risk Appetite Policy décrit l'organisation, le processus et l'approche applicables au développement et à l'implémentation du Risk Appetite.

MLOZ Insurance utilise sa propre approche pour fixer le niveau de Risk Appetite (RA).

L'approche s'articule autour de 4 phases :

- Création et développement du RA
- Implémentation et activité du RA
- Contrôle du RA
- Révision du RA

L'attitude de MLOZ Insurance face aux risques est décrite dans le Risk Appetite Statement (RAS). Le RAS indique les risques que MLOZ Insurance est prête à prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques tout en répondant à ses obligations vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Clarifier l'appétence au risque détermine le cadre au sein duquel les objectifs sont transformés en un fonctionnement opérationnel, et dans lequel le Risk Management joue son rôle.

Le RAS reprend également les tolérances au risque. Il s'agit des marges entre lesquelles l'appétence au risque peut fluctuer.

MLOZ Insurance a établi son Risk Appetite Statement en ligne avec ses objectifs stratégiques relatifs aux cinq domaines suivants :

- **Capital** - il y a une étroite corrélation entre la position de solvabilité globale de MLOZ Insurance et les facteurs clés directement impactés par les activités d'entreprise actuelles et planifiées.
- **Rentabilité** - les risques se concentrent sur :
 - le calcul de la prime

- le calcul des provisions techniques
- **Stratégie** - l'exposition au risque a une influence majeure sur le planning de MLOZ Insurance, y compris les directives et les objectifs que MLOZ Insurance souhaite accomplir à court, moyen et long terme.
- **Réputation** - la perception externe et interne de l'image de MLOZ Insurance (y compris le comportement éthique de MLOZ Insurance et de son management) impacte sa position sur le marché, ainsi que les résultats d'entreprise.
- **Opérations - cost containment et investissements IT pour soutenir les produits**

4.1.2 Politique générale de gestion des risques

La Risk Strategy de MLOZ Insurance a pour objectif de maintenir les risques identifiés à un niveau acceptable pour garantir ainsi une optimisation du capital et du rendement des fonds propres ajustés en fonction du risque (risk adjusted return).

Le système du Risk Management se compose des phases suivantes :

- **Identification du risque et méthodes d'évaluation** : identification des risques auxquels l'organisation est exposée et définition des méthodes qualitatives et/ou quantitatives pour évaluer ces risques.
- **Stratégie de risque** : définir « l'attitude » de l'entreprise face aux risques, en tenant compte des limites de risque.
- **Appétence au risque** : le risque que l'entreprise est prête à prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques tout en répondant à ses obligations vis-à-vis de toutes les parties prenantes.
- **Evaluation du risque** : évaluation du risque auquel l'entreprise est exposée, ainsi que de l'impact potentiel sur le patrimoine de l'entreprise.
- **Monitoring du risque**
- **Limitation du risque** : implémentation de mesures visant à atténuer le risque afin que le profil de risque de l'entreprise corresponde au profil de risque prédéfini.
- **Reporting en matière de risque** : instaurer un reporting adéquat tant pour les parties prenantes internes et externes que pour les autorités de contrôle.

4.1.3 Système de reporting en matière de risques

Le processus ORSA reprend tous les risques matériels impactant le profil de risque de MLOZ Insurance et ses besoins en solvabilité. La matérialité de ces éléments a été définie selon le principe de proportionnalité.

La matérialité au sein du processus ORSA est appliquée à chaque information, méthodologie, hypothèse, résultat et décision qui peut impliquer une évaluation inadaptée du profil de risque ou du cadre général de Risk Management, des processus, de la gouvernance, des contrôles et, de manière plus générale, du processus décisionnel du haut management.

Le cadre de Risk Assessment intègre une approche permettant d'évaluer une importante exposition aux catégories de risque listées. Il est associé aux méthodes spécifiques pour l'évaluation des risques et sensibilités ajoutées aux résultats du premier pilier et à une méthodologie globale (appelée Risk Self Assessment - auto-évaluation du risque - à MLOZ Insurance = RSA) permettant une approche holistique du processus de Risk Assessment.

4.1.4 Investissements/Principe de la personne prudente : politique et processus de mise en œuvre

MLOZ Insurance agit conformément au principe de la « personne prudente ».

4.1.5 Gestion du capital : politique et processus de mise en œuvre

MLOZ Insurance régit ses placements en conformité avec l'AR du 22 février 1991 relatif au contrôle des entreprises d'assurances. Au vu de l'activité de la SMA, les placements sont contenus au sein d'un seul portefeuille « affaires directes non-vie » (pas de gestion distincte).

4.2 Evaluation interne des risques et de la solvabilité

4.2.1 Système d'identification et de mesure des risques

Les principaux risques auxquels est exposée MLOZ Insurance ont été identifiés et placés par catégorie dans une cartographie des risques. Cette cartographie des risques doit être mise à jour chaque année et validée par le Conseil d'Administration.

Voici les 5 catégories de risques pour lesquels la cartographie des risques est réalisée :

1. Risque opérationnel
2. Risque de réputation
3. Risque stratégique
4. Risque de souscription
5. Risque financier

4.2.2 Processus ORSA

Le processus ORSA est un processus annuel décrit dans la politique ORSA. Un ORSA intermédiaire doit être réalisé dans des cas particuliers, lorsque MLOZ Insurance estime que son profil de risque a changé de manière significative.

Le processus ORSA repose sur la stratégie existante et sur les processus de gestion du risque et de la solvabilité afin d'assurer la consistance entre les hypothèses sous-jacentes à l'ORSA, la stratégie et les actions attendues de la part du management.

Les inputs consistent en des indicateurs et des analyses quantitatives ou qualitatives qui se concentrent sur le risque et la solvabilité auxquels fait face MLOZ Insurance. Avec ces inputs, l'ORSA exécute des analyses additionnelles pour parvenir à une évaluation du risque et de la solvabilité exhaustive et orientée vers l'avenir.

4.2.3 Fréquence de l'ORSA

Selon la politique ORSA, MLOZ Insurance réalise l'ORSA une fois par an. Un ORSA intermédiaire sera réalisé lorsque MLOZ Insurance considère que son profil de risque change de manière significative. Ce changement peut découler de décisions internes ou de facteurs externes.

4.2.4 Déclaration sur les besoins en matière de solvabilité

K euros	2015	2016	2017
NAV	826.533	1.233.906	1.171.874
SCR	607.129	746.673	793.447
MCR	151.782	186.668	198.362
Ratio de solvabilité (NAV/MCR)	544,55 %	661,02 %	590,78 %
Ratio de solvabilité (NAV/SCR)	136,14 %	165,25 %	147,69 %

4.3 Fonction de gestion des risques

Le Risk Management est confié à un Risk Manager qui exerce sa fonction à mi-temps. La fonction de Risk Manager relève directement de l'Operational Director de MLOZ Insurance. Elle rapporte en direct au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

4.3.1 Objectif

L'objectif du Risk Management est d'offrir une sécurité relative à la Direction Effective quant à la maîtrise des risques et de donner une nouvelle vision de la stratégie de l'entreprise. MLOZ Insurance a créé une charte de gestion des risques pour encadrer la fonction de gestion des risques.

4.3.2 Missions

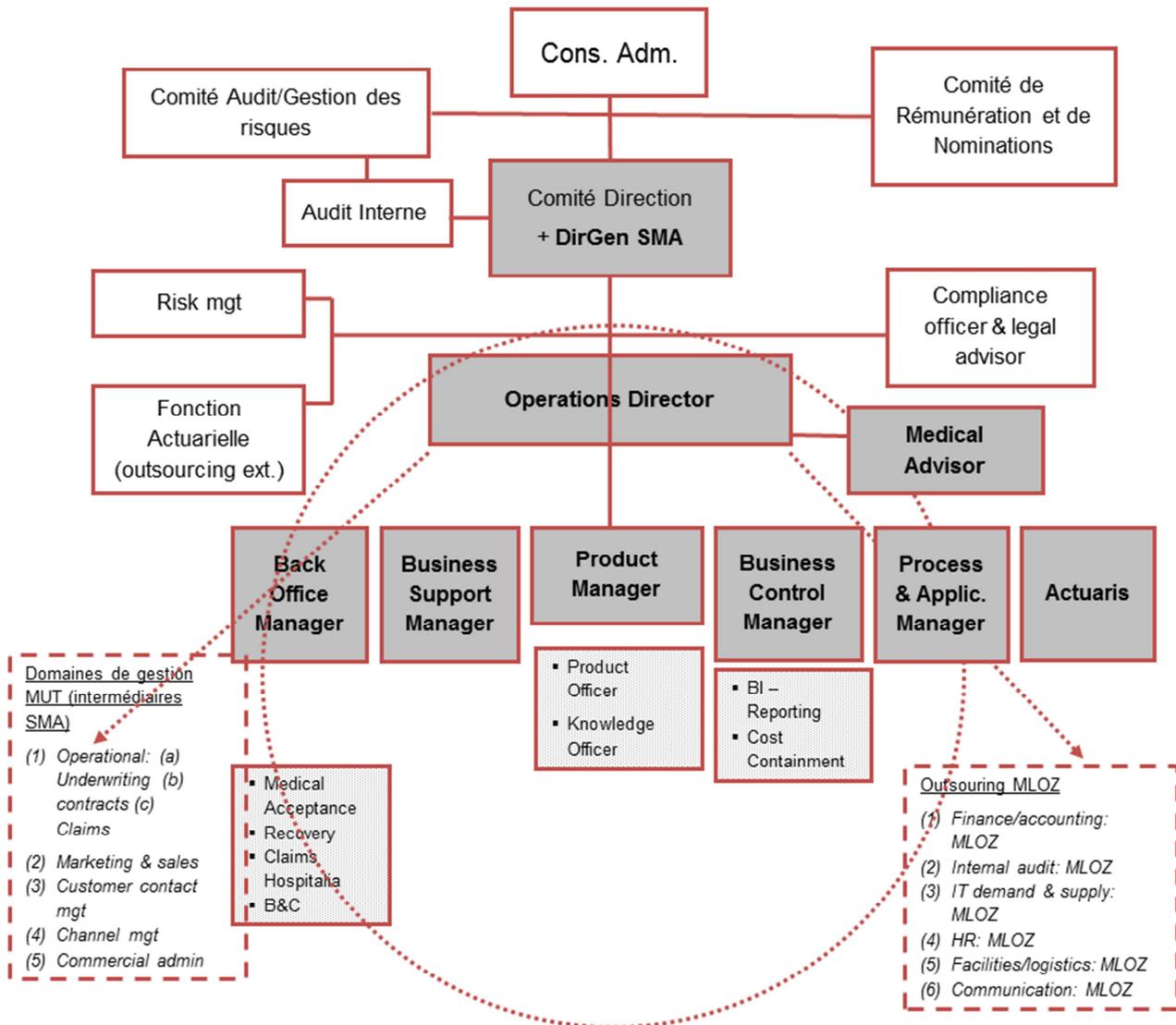
Les responsabilités du Risk Management comprennent :

- l'assistance aux départements concernés par rapport au fonctionnement effectif du système de Risk Management par la réalisation d'analyses et de rapports de qualité ;
- le suivi du système de Risk Management ;
- l'adaptation de la vision au profil de risque de l'entreprise ;
- la production de rapports circonstanciés sur l'exposition aux risques et la remise d'avis au management ;
- l'identification et l'évaluation des risques ;
- la production de politiques et reportings selon la fréquence et la forme imposées par la directive Solvency II.

5 STRUCTURE OPERATIONNELLE

5.1 Organigramme

La structure opérationnelle de MLOZ Insurance est illustrée par l'organigramme ci-dessous :



5.2 Système de contrôle interne

Le processus d'évaluation utilisé par MLOZ Insurance se base sur la méthodologie COSO, dont les éléments essentiels sont :

- la fixation des objectifs ;
- l'identification des risques encourus ;
- la manière dont MLOZ Insurance gère les risques ;
- l'identification et l'analyse critique des manquements éventuels, se composant d'une auto-évaluation ;
- les suites données aux mesures préconisées pour remédier à ces manquements ; et
- la documentation établie sur ce processus.

MLOZ Insurance applique trois niveaux de contrôles :

- 1) Les Risk Owners (structure opérationnelle) = premier niveau
Ils sont responsables des risques dans leur domaine et sont supposés prendre les actions nécessaires pour que la gestion des risques soit la plus efficace possible. Ils surveillent les preneurs de risques.
- 2) Les fonctions de gestion des risques, la fonction actuarielle et la fonction de compliance = deuxième niveau
- 3) L'Audit interne = troisième niveau

L'Audit interne réalise des audits indépendants pour vérifier l'efficacité du système de Risk Management et si la procédure comporte les contrôles nécessaires.

Sur la base de la circulaire, la Direction Effective a identifié les différents domaines et activités, dont le système de contrôle interne devait faire l'objet d'une évaluation d'adéquation et de fonctionnement. Ces domaines sont les suivants :

- Le processus de reporting financier et statistique
- Les fonctions de support
 - Finances (comptabilité et investissements)
 - IT
 - Legal
 - HRM
- Les fonctions de contrôle
 - Fonction d'audit interne
 - Fonction de compliance
 - Fonction de gestion des risques
 - Fonction de contrôle de gestion
 - Fonction actuarielle
- Les activités
- La politique d'intégrité et le code de conduite

5.3 Fonction de compliance

5.3.1 Objectif et tâches

La fonction de compliance est une fonction indépendante au sein de l'entreprise, visant l'examen et l'amélioration du respect par la société mutualiste d'assurances des règles liées à la conformité du métier d'assureur.

Le Compliance Officer garantit l'application effective de la politique d'intégrité de l'entreprise et il veille, en d'autres termes, à ce que les instructions et les procédures internes de l'entreprise soient en accord avec sa politique d'intégrité et par conséquent avec les réglementations précitées.

5.3.2 Organisation

La fonction de compliance relève de la responsabilité du Compliance Officer et est exercée au sein de l'entreprise par :

- le Compliance Officer ;
- les compliance-relais, institués au sein des différents services de la société mutualiste d'assurances.

Le Compliance Officer rapporte au Secrétaire général de la société mutualiste d'assurances.

La fonction de compliance est indépendante de la fonction d'audit interne.

Dans les domaines qui relèvent de sa compétence, le Compliance Officer est l'interlocuteur privilégié des tiers habilités à contrôler certaines règles d'intégrité.

Le Compliance Officer formule des propositions en matière de politique d'intégrité à mener par l'entreprise et les soumet au Comité de Direction. Il peut également soumettre ces propositions et rapports directement au Conseil d'Administration.

La fonction de compliance dispose d'une charte approuvée par le Conseil d'Administration de MLOZ Insurance.

5.3.3 Responsabilités

Le Compliance Officer assure notamment :

- La rédaction d'instructions aux collaborateurs qui permettent de clarifier les politiques de l'entreprise.
- L'élaboration de procédures et de codes de déontologie efficaces pour la mise en œuvre de la politique de l'entreprise, en tenant compte des lois et règlements en la matière, et l'adoption de mesures de contrôle internes adéquates.
- La sensibilisation et la formation permanente des collaborateurs, en ce compris les sections avec lesquelles travaille la société mutualiste d'assurances.
- Le respect ou l'accomplissement des obligations de communication à l'égard de l'Office de Contrôle des Mutualités, des autorités judiciaires, etc.
- L'examen et le suivi des infractions aux lois et aux règlements ainsi qu'au code de déontologie interne.
- Le monitoring d'opérations et l'établissement de certaines relations susceptibles de ne pas être conformes à la politique d'intégrité. Le conseil en matière de nouveaux concepts de produits.
- Le suivi des lois et règlements ainsi que le suivi de leur interprétation.

6 L'AUDIT INTERNE

6.1.1.1 Objectif et tâches

L'objectif du département d'Audit interne est de déterminer si les processus de gestion des risques, les systèmes de contrôle interne et la structure de gouvernance mis en place par le management sont adéquats et fonctionnent de manière telle qu'ils garantissent :

- la fiabilité et l'intégrité de l'information ;
- l'efficacité et l'efficacités des opérations ;
- la protection du patrimoine ;
- l'application des lois et règlements.

Les Auditeurs Internes ont également pour mission :

- de veiller à l'information interne relative au rôle de l'audit ;
- d'assurer les contacts nécessaires avec les auditeurs externes et d'organiser la coordination avec ceux-ci ;
- de maintenir leur niveau de compétence professionnelle par une formation permanente.

6.1.1.2 Organisation et indépendance

La direction a désigné l'Audit interne de l'Union des Mutualités Libres en tant qu'auditeur interne de la SMA, et ce pour une durée indéterminée.

Le service d'Audit interne rapporte hiérarchiquement au Directeur Général de MLOZ Insurance et fonctionnellement au Comité d'Audit et de Risques de MLOZ Insurance.

Le service d'Audit interne de l'Union est composé de quatre auditeurs et d'un manager. Ils sont membres de l'Institut des Auditeurs Internes (IIA, Belgian chapter). Ils sont assistés par des correspondants locaux répartis au sein des différentes mutualités.

L'Audit interne dispose d'une charte approuvée par le Comité d'Audit et de Risques et par le Conseil d'Administration de MLOZ Insurance.

7 FONCTION ACTUARIELLE

Chaque entreprise d'assurances doit disposer d'une fonction actuarielle, qui dispose des connaissances actuarielles requises pour émettre un rapport concernant les tarifs, la réassurance et le montant des réserves ou provisions techniques.

MLOZ Insurance a désigné ReacFin en tant que fonction actuarielle externe.

La fonction actuarielle dispose d'une charte approuvée par le Conseil d'Administration de MLOZ Insurance.

Sa mission consiste :

- lors du lancement d'un nouveau produit ou de toute modification d'un produit existant, à émettre un jugement concernant les méthodes technico-actuarielles utilisées pour la tarification, la constitution des provisions techniques, la rentabilité et la réassurance ; et
- à donner annuellement son avis sur la rentabilité des produits, les provisions techniques, la réassurance et la participation bénéficiaire.
- à donner un avis sur :
 - les provisions techniques (Best Estimate + Risk Margin)

- la politique de souscription
- le système de gestion des risques
- l'ORSA de la SMA
- une revue du SCR

8 SOUS-TRAITANCE (OUTSOURCING)

La politique de sous-traitance de la SMA décrit l'organisation et les processus à mettre en place au sein de MLOZ Insurance, afin d'assurer la maîtrise des risques liés aux activités sous-traitées par l'Entreprise à des tiers.

MLOZ Insurance assure le contrôle des activités sous-traitées en conservant en interne l'expertise nécessaire à la bonne gestion des risques associés.

La politique de sous-traitance s'applique à toute activité ou processus propre à la SMA ayant une influence significative sur son fonctionnement et qui est sous-traité.

Elle est complétée ou adaptée, si nécessaire, de dispositions particulières pour tenir compte d'un cadre réglementaire spécifique en raison de l'activité ou du lieu d'exercice.

La gestion des activités sous-traitées, au sein de MLOZ Insurance, est organisée autour des parties prenantes suivantes :

Le Conseil d'Administration de MLOZ Insurance approuve la politique de sous-traitance, proposée par la fonction de compliance des risques et validée par le Comité de Direction.

Le Comité de Direction valide la politique de sous-traitance et les actions à mettre en œuvre dans le cadre des processus implémentés. Il donne également son aval à la revue et aux évolutions éventuelles de ces processus, à travers la révision périodique de la politique.

Afin de garantir un processus de décision adéquat, la SMA appuie sa décision de sous-traiter sur une analyse approfondie qui comprendra :

- une description circonstanciée des activités ou processus à sous-traiter ;
- les effets attendus de la sous-traitance, en ce compris une estimation des coûts et bénéfices ;
- une évaluation approfondie des risques financiers, opérationnels, légaux et de réputation du projet, ainsi qu'une description de la manière dont la SMA va maîtriser ces risques et assurer la fonction de compliance.

Le choix du fournisseur est effectué avec vigilance et prudence, en tenant compte de la santé financière, de la réputation et des capacités techniques et de gestion du fournisseur.

La SMA s'efforcera d'éviter toute dépendance avec le fournisseur et s'assurera que ce dernier dispose de l'agrément nécessaire (si applicable) et de plans d'urgence adéquats.

La relation établie avec le fournisseur doit pouvoir permettre à l'audit interne et à la fonction de compliance l'accès total et à tout moment à l'organisation du fournisseur et aux activités sous-traitées.

L'OCM et les réviseurs agréés doivent disposer d'un accès total, à tout moment, aux activités sous-traitées afin de pouvoir exercer leurs contrôles sur celles-ci.

9 EVALUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le Comité de Direction considère le système de gouvernance conforme à la loi, proportionnel à l'organisation, avec néanmoins plusieurs points d'amélioration, principalement suite à la réglementation récente.

10 PROFIL DE RISQUE

Les principaux risques auxquels est exposée MLOZ Insurance ont été identifiés et placés par catégorie dans une cartographie des risques. Cette cartographie des risques doit être mise à jour chaque année et validée par le Conseil d'Administration.

Voici les 5 catégories de risques pour lesquels la cartographie des risques est réalisée :

1. Risque opérationnel
2. Risque de réputation
3. Risque stratégique
4. Risque de souscription
5. Risque financier
 - Risque du marché
 - Risque de crédit
 - Risque de liquidité

1| Risque opérationnel

MLOZ Insurance procède à une évaluation qualitative des risques opérationnels, en complément de l'analyse de la charge de capital, conformément au modèle standard de la directive Solvency II.

Durant la cartographie du processus et l'évaluation du risque opérationnel, les Risk Owners identifient et évaluent les risques opérationnels provenant des processus de MLOZ Insurance, avec le support des méthodologies d'évaluation. Le processus d'évaluation du risque requiert que les Risk Owners auto-évaluent l'exposition aux risques opérationnels par le biais d'estimations subjectives et est basé sur l'adoption de deux approches, avec un niveau d'analyse différent :

Evaluation Top-Down : elle permet d'avoir une vue globale de l'exposition au risque opérationnel de MLOZ Insurance et d'identifier les domaines pour lesquels une analyse plus approfondie doit être réalisée.

Par rapport aux risques opérationnels, MLOZ Insurance a implémenté un cadre de contrôle interne. Ce cadre nécessite de réaliser les étapes suivantes :

- identification de tous les processus
- identification des risques majeurs inhérents aux processus
- identification des contrôles clés existants pour chacun de ces risques
- description des processus et contrôles clés (schémas, relations, risques et contrôles)
- auto-évaluation du niveau de risque inhérent, de la performance des contrôles clés et du niveau de risque résiduel qui en résulte

Evaluation Bottom-Up : réalisée au niveau du département selon l'approche de contrôle interne de MLOZ Insurance, basée sur :

- les processus et le référentiel de risque
- la fréquence d'occurrence de chaque événement
- l'impact financier ou sur l'image potentiel généré par chaque événement

- le niveau d'efficacité des contrôles des actions de mitigation mises en place pour réduire l'exposition au risque opérationnel

Le processus de Risk Assessment est donc réalisé en utilisant des standards communs qui assurent une classification uniforme des données rassemblées.

L'exposition actuelle au risque opérationnel est illustrée ci-dessous et marquée d'un X.

> 10.000K€	5				
5.000-10.000K€	4				
2.500-5.000K€	3				
1.000-2.500K€	2			X	
100-1.000K€	1				
		1	2	3	4
		>10y	3-10y	1-3y	< 1y

2| Risque de réputation

L'exposition actuelle au risque de réputation est illustrée ci-dessous et marquée d'un X.

> 10.000K€	5				
5.000-10.000K€	4				
2.500-5.000K€	3				
1.000-2.500K€	2		X		
100-1.000K€	1				
		1	2	3	4
		>10y	3-10y	1-3y	< 1y

3| Risque stratégique

Les risques stratégiques sont évalués lors de l'établissement triennal du plan stratégique. MLOZ Insurance devra réaliser une analyse SWOT annuelle mettant en évidence les principales menaces et opportunités qui pourraient impacter la réalisation de ses objectifs.

Cette analyse, réalisée à chaque niveau subsidiaire, est revue pour assurer une vision partagée des principales menaces et opportunités. En complément, la stratégie définie par MLOZ Insurance est révisée par le CA.

L'exposition actuelle au risque stratégique est illustrée ci-dessous et marquée d'un X.

>10.000K€	5				
5.000-10.000K€	4				
2.500-5.000K€	3			X	
1.000-2.500K€	2				
100-1.000K€	1				
		1	2	3	4
		>10y	3-10y	1-3y	< 1y

4| Risque de souscription

Le risque de souscription est évalué quantitativement dans le calcul SCR, mais son estimation ORSA qualitative est donnée dans les résultats ci-dessous. Nous suivons la distinction légale entre

respectivement trois sous-catégories. Les actions pour limiter l'exposition au risque de souscription basées sur les résultats ORSA sont présentées plus tard dans ce rapport.

L'exposition actuelle au risque de souscription est illustrée ci-dessous et marquée d'un X.

4|1 Risque de souscription/prime

>10.000K€	5				
5.000-10.000K€	4				
2.500-5.000K€	3				
1.000-2.500K€	2		X		
100-1.000K€	1				
		1	2	3	4
		>10y	3-10y	1-3y	< 1y

4|2 Risque de souscription/réserve (TP)

>10.000K€	5				
5.000-10.000K€	4				
2.500-5.000K€	3				
1.000-2.500K€	2		X		
100-1.000K€	1				
		1	2	3	4
		>10y	3-10y	1-3y	< 1y

4|3 Risque de souscription/catastrophe (CAT)

>10.000K€	5				
5.000-10.000K€	4				
2.500-5.000K€	3				
1.000-2.500K€	2	X			
100-1.000K€	1				
		1	2	3	4
		>10y	3-10y	1-3y	< 1y

L'exposition du risque de souscription est globalement étroitement liée au problème technique relatif au Data Quality Management. Un manque de contrôle et des contrôles incomplets impactant l'exactitude des données pourraient entraîner de sérieuses pertes en raison du mauvais calcul des primes et des provisions techniques. **Fin 2017, l'établissement d'une politique Data Quality a débuté au sein de MLOZ Insurance.**

5| Risque financier

5|1 Risque du marché

Pour le risque du marché, nous nous concentrons uniquement sur les sous-catégories dont l'exposition est matérielle pour MLOZ Insurance. Il comprend le risque sur actions, le risque immobilier et le risque de taux.

L'exposition actuelle aux sous-catégories du risque de marché est illustrée ci-dessous et marquée d'un X.

Les autres sous-catégories du marché ne sont pas pertinentes avec la définition fournie plus haut.

5/1.1 *Risque sur actions*

>10.000K€	5				
5.000-10.000K€	4				
2.500-5.000K€	3				
1.000-2.500K€	2				
100-1.000K€	1		X		
		1	2	3	4
		>10y	3-10y	1-3y	< 1y

5/1.2 *Risque sur actifs immobiliers*

>10.000K€	5				
5.000-10.000K€	4				
2.500-5.000K€	3				
1.000-2.500K€	2				
100-1.000K€	1	X			
		1	2	3	4
		>10y	3-10y	1-3y	< 1y

5/1.3 *Risque de taux*

>10.000K€	5				
5.000-10.000K€	4				
2.500-5.000K€	3				
1.000-2.500K€	2				
100-1.000K€	1	X			
		1	2	3	4
		>10y	3-10y	1-3y	< 1y

5/2 *Risque de crédit*

Le risque de crédit est exprimé au sein de MLOZ Insurance en tant que risque de défaut et d'atténuation. Le risque de défaut se présente lorsque la contrepartie ne remplit pas ses obligations vis-à-vis de MLOZ Insurance. Le risque d'atténuation est étroitement lié à la réassurance qui n'a pas encore été déployée au sein de MLOZ Insurance.

C'est pourquoi ce dernier n'est qu'une estimation.

L'exposition actuelle au risque de crédit est illustrée ci-dessous et marquée d'un X.

5/2.1 *Risque de défaut*

>10.000K€	5				
5.000-10.000K€	4				
2.500-5.000K€	3				
1.000-2.500K€	2				
100-1.000K€	1		X		
		1	2	3	4
		>10y	3-10y	1-3y	< 1y

5)2.2 Risque d'atténuation

>10.000K€	5				
5.000-10.000K€	4				
2.500-5.000K€	3				
1.000-2.500K€	2				
100-1.000K€	1		X		
		1	2	3	4
		>10y	3-10y	1-3y	< 1y

5)3 Risque de liquidité

MLOZ Insurance utilise les historiques et projections du cash-flow pour évaluer le fonds de roulement dont elle a besoin pour fonctionner, y compris une marge de sécurité. Ce montant est conservé en liquide à la banque et le surplus n'est investi que lorsqu'il est clair qu'il ne sera pas nécessaire dans un avenir prévisible. Excepté en cas d'événements extrêmes, aucune vente d'avoirs financiers n'est nécessaire. Les investissements peuvent donc être gardés jusqu'à maturité (excepté pour des décisions tactiques d'investissements).

L'exposition actuelle au risque de liquidité est illustrée ci-dessous et marquée d'un X.

>10.000K€	5				
5.000-10.000K€	4				
2.500-5.000K€	3				
1.000-2.500K€	2				
100-1.000K€	1		X		
		1	2	3	4
		>10y	3-10y	1-3y	< 1y

11 BILAN

ASSETS	TOTAL
Bonds - Govies	68.324.320,56
Bonds - Corporate	95.287.498,93
Equities	45.680.014,79
Property	21.440.302,48
Cash	59.124.516,88
Other Assets	12.875.746,64
TOTAL ASSETS	302.732.400,28

LIABILITIES	TOTAL
Gross technical provisions - health	-895.467.360,13
Best Estimate - health	-1.660.513.727,91
Best Estimate - health (similar to life)	-1.699.422.728,92
Best Estimate - health (non similar to life)	38.909.001,01
Risk margin	765.046.367,78
Other Liabilities	26.325.650,45
TOTAL LIABILITIES	-869.141.709,68

11.1 Actifs

ASSETS	TOTAL
Bonds - Govies	68.324.320,56
Bonds - Corporate	95.287.498,93
Equities	45.680.014,79
Property	21.440.302,48
Cash	59.124.516,88
Other Assets	12.875.746,64
TOTAL ASSETS	302.732.400,28

- Obligations : valeur de marché pour les valeurs cotées et valeur d'acquisition si pas de cotation pour l'instrument financier (source = Thomson Reuters) ;
- Actions : valeur de marché pour les valeurs cotées et valeur d'acquisition si pas de cotation pour l'instrument financier (source = Thomson Reuters) ;
- Cash : valeur nominale ;
- **Autres actifs : il s'agit, d'une part, des créances pour un montant de 9.976.244,31 euros dont 9.971.118,68 euros sont imputables aux intermédiaires d'assurance et, d'autre part, des comptes de régularisation pour un montant de 1.477.239 euros imputables aux intérêts et loyers acquis non échus.**

N.B. : certaines différences non significatives peuvent exister avec le reporting quantitatif (One gate) en raison du fait qu'il n'existe pas de cours officiel pour l'évaluation de clôture des Bonds et également que ce reporting quantitatif est produit par un fournisseur externe avec un processus d'évaluation pouvant présenter quelques différences avec le processus d'inventaire annuel propre à MLOZ Insurance.

11.2 Fonds propres (réconciliation NAV SII – fonds propres BE GAAP)

Fonds propres BE GAAP	221.349.083
Impact valeur de marché des actifs	10.592.306
Impact valeur de marché des provisions techniques	-939.932.721
NAV Solvency II	1.171.874.110

La différence d'évaluation provient essentiellement des provisions techniques. Les provisions techniques SII sont fortement négatives en raison de l'existence de la management action qui crée un encaissement important dans le futur.

11.3 Provisions techniques

Gross technical provisions - health	-895.467.360,13
<i>Best Estimate - health</i>	-1.660.513.727,91
<i>Best Estimate - health (similar to life)</i>	-1.699.422.728,92
<i>Best Estimate - health (non similar to life)</i>	38.909.001,01
<i>Risk margin</i>	765.046.367,78

Tous les produits appartiennent à la branche Maladie. La meilleure estimation (Best Estimate) et la marge de risque (Risk Margin) sont calculées selon le modèle standard décrit dans la directive européenne Solvency II.

La marge de risque est donc égale au coût de blocage (6 %) de la valeur actuelle du futur SCR, en utilisant l'une des méthodes les plus simples permises par le modèle standard.

En créant le modèle de meilleure estimation (et SCR), nous avons ajouté une Management Action.

11.4 Autres passifs

Other Liabilities	22.682.150,31
--------------------------	---------------

Il s'agit principalement :

- des dettes pour un montant de 8.482.661,54 euros
- de comptes de correction pour un montant de 17.842.988,91 euros

11.5 Toutes les autres informations

Aucune.

12 GESTION DU CAPITAL

NAV	1.171.874.110
SCR	793.447.220
MCR	198.361.805
Ratio de Solvabilité (NAV/MCR)	590,78%
Ratio de Solvabilité (NAV/SCR)	147,69%

12.1 Fonds propres

La « Net Asset Value » s'élève à 1.171.874.110 euros. Ce montant correspond à la différence de valeur de marché entre l'actif et le passif (voir point 12).

La « Net Asset Value » est constituée des fonds de réserve qui font partie du Tier1.

12.2 Exigences minimales en matière de fonds propres

Le MCR (Minimum Capital Requirement) est calculé selon le modèle standard décrit dans la directive européenne Solvency II.

Le ratio des fonds propres en comparaison au MCR est de 591 %, et répond aux exigences réglementaires.

12.3 Capital de solvabilité requis

Le SCR (Solvency Capital Requirement) est calculé selon le modèle standard décrit dans la directive européenne Solvency II.

Le ratio des fonds propres en comparaison au SCR est de 148 %, et répond aux exigences réglementaires, ainsi qu'aux dispositions en matière de risk appetite.